



MIFTAAHUS SAHANDAH

HLM GRAND YOFF

Email: [miftaahus.sahandah@gmail.com](mailto:miftaahus.sahandah@gmail.com)

Tel : +2216465780/+2215489182

DAKAR / SÉNÉGAL

Service Scientifique  
Miftaah Communication  
MC

## CHAHRU CHAHBAAN

### La Précellence du mois

\*\*\*\*\*

Chahbaan est un mois noble et qualifié comme étant le "mois du Prophète (PSL)" lequel y jeûnait et reliait le jeûne de ce mois à celui du mois de Ramadân (c'est-à-dire qu'il jeûnait deux mois d'affilée). En effet le noble Prophète disait : "*Chahbaan est mon mois; quiconque jeûne un jour de mon mois aura obligatoirement droit au Paradis*" *hadith sahih*.

L'Imam al-Hussain (RA) petit fils du prophète disait : "Quiconque jeûne le mois de Chahbaan par amour pour le Prophète (P) et pour se rapprocher d'Allah, Allah l'aimera, le rapprochera de Sa Grâce le Jour du Jugement et le destinera obligatoirement au Paradis"».

A l'apparition du mois de Chahbaan, le Messenger d'Allah ordonnait à un crieur de proclamer : "O Habitants de Yathrib (Médine)! Je suis le Messenger d'Allah auprès de vous. Sachez que le mois de Chahbaan est mon mois. Qu'Allah entoure de Sa Miséricorde quiconque participe avec moi au jeûne de mon mois." Et l'Imam al-Sâdiq d'ajouter : "L'Imam Ali (RA) disait : "Depuis que j'ai entendu le crieur du Prophète (PSL) proclamer (le jeûne) au mois de Chahbaan, je n'ai jamais manqué de jeûner pendant ce mois et je ne manquerai jamais, inchâ'Allah (si Dieu le veut) de le faire le restant de ma vie. Car le Messenger d'Allah (PSL) disait : "Le jeûne pendant deux mois consécutifs est une repentance auprès d'Allah"»

Si on ne peut pas faire le jeûne tous les jours du mois, on pourrait se contenter de trois jours de jeûne avec l'accomplissement de deux rakah de prière la nuit. Dans chaque rakah on doit réciter la sourate al-Hamd une fois et la sourate al-Tawhîd onze fois.

### Les Actes de piété à accomplir pendant le mois de Chahbaan

Il y a deux sortes d'actes de piété à accomplir pendant ce mois : les uns communs à tous les jours du mois, les autres ponctuels et s'accomplissent pendant des jours déterminés de ce mois:

#### a- Les actes communs à tous les jours du mois

1- Dire chaque jour 70 fois :

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.



HLM GRAND YOFF

Email: [miftaahus.sahandah@gmail.com](mailto:miftaahus.sahandah@gmail.com)

Tel : +2216465780/+2215489182

DAKAR / SÉNÉGAL

"Astagh-fir-ullâha wa as'alahu-t-tawbah" (*Je demande pardon à Allah et je me repens auprès de Lui*)

2-Dire chaque jour 70 fois:

"Astagh-fir-ullah-al-lathî lâ Ilâha illâ Huwa-r-Rahmân-u-Rahîmu-l-Hayy-ul-Qayyûmu wa atûbu ilayhi"

\*Traduction:

(*Je demande pardon à Allah, point de Dieu que Lui, le Miséricordieux, le Clément, le Vivant, l'Absolu, et je me repens auprès de Lui*).

Il est à noter que *l'istighfâr* (la demande de pardon à Allah) est le meilleur des invocations et des actes d'adoration au mois de Chahbaan. Et celui qui demande pardon à Allah 70 fois chaque jour de ce mois aura la récompense spirituelle de quelqu'un qui aurait récité soixante-dix mille fois *l'istighfâr* pendant tous les mois de l'année

3-Faire l'aumône, ne serait-ce qu'avec la moitié d'une datte (si l'on n'a pas les moyens) pour qu'Allah interdise l'Enfer à son corps.

4-Dire : "Allâhu lâ Ilâha illallâh-u, wa lâ na`budu illâ iyyâh-u, mukhliġna lahu-d-dîn-a wa law kariha-l-muchrikûn-a"

\*Traduction

(*Allah, il n'y a de Dieu qu'Allah. Nous n'adorons que Lui en étant sincères dans notre culte, et ce même si cela déplaît aux polythéistes*).

5-Accomplir deux rak`ah de prière chaque jeudi de Chahbaan. Dans chaque rak`ah, il faut réciter une fois la Sourate al-Hamd (Fâtihah) et cent fois la sourate al-Tawhîd. Et au terme de la Prière on doit réciter cent fois : "Allâhumma ħalli `alâ Muĥammadin wa Âle Muĥammad-in" (*O Allah ! Prie sur Mohammad et sur sa Famille*) afin de pouvoir espérer qu'Allah subvienne à tous nos besoins dans ce bas monde et dans l'autre monde.

De même, il est très recommandé d'accomplir le jeûne les jeudis de ce mois, faute de pouvoir le faire tous les jours. En effet, selon le Hadith, le ciel est orné chaque jeudi du mois de Cha`bân et les Anges disent alors à Allah : "O Notre Seigneur! Pardonne à celui qui jeûne aujourd'hui et exauce ses prières".

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.



HLM GRAND YOFF

Email: [miftaahus.sahandah@gmail.com](mailto:miftaahus.sahandah@gmail.com)

Tel : +2216465780/+2215489182

DAKAR / SÉNÉGAL

Service Scientifique  
Miftaah Communication  
MC

Enfin, selon un autre Hadith, il est fortement recommandé, de faire le jeûne les lundis et les jeudis de ce mois béni, cela appellera la satisfaction des besoins

6- Multiplier la récitation de la prière sur le Prophète (P) et sur sa Famille : "Allâhumma çalli `alâ Muḥammadin wa âle Muḥammad-in"

### b-Les actes de piété ponctuels

**La veille (la nuit) du 1<sup>e</sup> jour du mois :** accomplir 12 rak`ah de prière: réciter dans chaque rak`ah une fois la sourate al-Ḥamd et 11 fois la sourate al-Tawḥîd

**Le 1<sup>e</sup> jour du mois:** Il est très recommandé qu'on accomplisse le jeûne ce jour-là et qu'on fasse la nuit deux rak`ah de prière, et qu'on récite dans chacune d'elles la sourate al-Ḥamd une fois et la sourate al-Tawḥîd onze fois.

**Le 3<sup>e</sup> jour du mois :** C'est un jour béni marqué par la naissance de l'Imam al-Hussain (p). Tous les actes de piété, et tout particulièrement le jeûne, sont très recommandés ce jour dans lequel on commémore l'anniversaire du Maître des Martyrs, le petit-fils du Prophète (P). De même il est recommandé d'y réciter le do`â suivant :

Allâhumma innî as'aloka bi-ḥaqq-il-mawlûdi fî hâthâ-l-yawm-il-mawû`di, bi-chahâdatihi qabl-astihlâlihi wa wilâdatihi, bakat-ho-s-samâ'o wa man fihâ wa-l-ardho wa man `alayhâ wa lammâ yaṭâ lâbinîhâ, qatîl-ul-`abrati wa sayyid-il-osrati, al-mamdûdi bi-n-nodhrati yawm-al-karrati, al-mo`awwidha `an qatlihi inna-l-a'immata min naslihi wa-ch-chafâ` fî torbatihî wa-l-fawzo ma`aho fî awbatihî wa-l-awçiyâ'i min `itratihî bada qâ'imihim wa `awdatihî, ḥattâ yadrik-ol-awtâra wa yath'ar-oth-tha'ra, wa yardh-øj-Jabbâra wa yakûnû khayra ançârin, çallâllâhu `alayhim ma`a-khtilâf-il-layli wa-n-nahâr-i. Allâhumma fa-biḥaqqihim ilayka atawassalo wa as'aloka so`âla moqtarîfin mo`tarîfin mosî'in ilâ nafsihî mimma farrâṭa fî yawmihi wa amsihî, yas'aloka-l-içmata ilâ maḥalli ramsihî. Allâhumma fa-çalli `alâ Moḥammadin wa `itratihî wa-ḥçhornâ fî zomratihî, wa bawwi'nâ ma`aho dâr-al-karâmî wa maḥall-al-iqâmati. Allâhomma wa kamâ akramtanâ bi-ma`rifatihî fa-akrimnâ bi-zolfatihî wa arzoqnâ morâfaqataho wa sâbiqataho, wa-j`alnâ mimman yosallimo li-amrihi wa yokthir-oç-çalâta `alayhi `inda ḥikrihi wa `alâ jamî`i awçiyâ'ihî wa ahli açfiyâ'ihî, al-mamdûdîna minka bi-l-`adad-il-ithnayachara, an-nojûm-iz-zohari wa-l-ḥojaji `alâ jamî`-il-bachari. Allâhumma wa lanâ fî hathâ-l-yawmi khayra mawhibatin wa anjih lanâ kolla ṭalibatihî, kamâ wahbt-al-Husayna li-Moḥammadin jaddihî wa `âṭha fodhrosi bi-mahdihi, fa-nahnû â'idûna bi-qabrihi min ba`dihî, nach-hado torbataho wa nantadhiro awbataho, âmmîna Rabb-al-`âlamîn-a.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.



MIFTAAHUS SAHANDAH

HLM GRAND YOFF

Email: [miftaahus.sahandah@gmail.com](mailto:miftaahus.sahandah@gmail.com)

Tel : +2216465780/+2215489182

DAKAR / SÉNÉGAL

Service Scientifique  
Miftaah Communication  
MC

#### \*Traduction

*(O mon Dieu! Je T'implore, par le mérite de celui qui est né en ce jour promis, par son martyr (prévu) avant sa naissance, celui que le ciel et tout ce qui s'y trouve, ainsi que la terre et tout ce qu'elle abrite ont pleuré, avant même leur naissance, celui dont l'assassinat est un motif de pleurs (...), celui dont nous nous consolons de la perte par le fait que nos Imams descendent de lui, que la terre dans laquelle il est enterré est guérison (médicament), que la victoire sera le Retour avec lui et ses descendants, après l'occultation de leur Résurrecteur, l'Imam al-Mahdi, pour le venger et satisfaire le Terrible (Allah). Que la prière d'Allah soit sur eux tant que les nuits et les jours continuent à se suivre. Je Te supplie donc, O Seigneur!, par leur amour, et je T'implore comme un pécheur confessant, repentant, ayant causé le mal à lui-même en se livrant à des excès hier et aujourd'hui, et Te demandant la protection jusqu'au lieu de son enterrement, de prier sur Mohammad et sa progéniture, de nous placer avec ses compagnons, de nous établir à ses côtés dans la Demeure éternelle. O Seigneur ! De même que Tu nous as honorés de sa connaissance, honore-nous de sa proximité, favorise-nous de sa compagnie, et fais que nous soyons au nombre de ceux qui souscrivent à sa cause et qui, chaque fois qu'on mentionne son nom, prient sur lui et sur tous ses douze héritiers- les étoiles brillantes et les preuves d'Allah auprès de toute l'humanité. O Seigneur ! Accorde nous également en ce jour, le meilleur don, et accède à toutes nos demandes, de même que Tu as donné al-Hussain à son grand-père Mohammad et que l'Ange Futrus s'est protégé par le berceau d'Al-Hussain, nous nous protégeons par sa tombe après son martyr, nous regardons sa terre et nous attendons son retour, âmen! O Seigneur des mondes)*

#### Les Trois Nuits blanches du mois (la veille-la nuit-du 13, du 14 et du 15)

On appelle les Nuits blanches les trois nuits du 12 au 13, du 13 au 14 et du 14 au 15 du mois de Chahbaan (ainsi que celles du mois de Rajab et du mois de Ramadhân). Elles sont dénommées ainsi, parce que la lune y devient très blanche. Ces nuits sont particulièrement bénies et les actes de piété y sont très recommandés. Parmi ces actes de piété recommandés figure l'accomplissement de deux rakah de prière dont chacune comporte la lecture de la sourate al-Hamd, la sourate Yâs-sîn, la sourate al-Mulk et la sourate al-Tawhîd, pendant la nuit du 12 au 13, de 4 rakah (2 fois 2 rakah) pendant la nuit du 13 au 14, et de 6 rakah (3 fois 2 rakah) pendant la nuit du 14 au 15. Selon l'Imam Jafar al-Sâdiq, quiconque accomplit ainsi ces prières obtiendra le thawâb (la récompense spirituelle) des trois mois bénis (rajab Chabân et Ramadhân) et Allah lui pardonnera tous les péchés, à l'exception de celui de polythéisme.

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.



MIFTAAHUS SAHANDAH

HLM GRAND YOFF

Email: [miftaahus.sahandah@gmail.com](mailto:miftaahus.sahandah@gmail.com)

Tel : +2216465780/+2215489182

DAKAR / SÉNÉGAL

Service Scientifique  
Miftaah Communication  
MC

## NISFU CHAHBAAN

### La Nuit de la mi-Chahbaan (la nuit de la veille du 15 Cha`bân)

C'est le 15<sup>e</sup> jour du mois de BARAHLOU (CHAHBAAN)

Correspondant au mercredi 29 AOÛT 2007

Il est recommandé de réciter pendant la nuit (Mardi 28 au mercredi 29 AOÛT 2007) du 14<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> jour de ce mois la Sourate "Yâ-Sin" (3 fois)

- 1) Pour le premier Yâ-Sin: Formuler un vœu de longévité.
- 2) Pour le deuxième Yâ-Sin: Formuler le vœu de protection contre toutes les calamités.
- 3) Pour le troisième Yâ-Sin: Formuler le vœu que Dieu nous accorde suffisamment de bien afin de nous rendre totalement indépendants des autres.

○ **Après les récitations, Faire cette prière :**

Bismilahi rahmâni rahimi

Allahouma yazal mani wala youmanou haleyyhi  
yasal dialali wa likrami yasal tawli wa line hâmi  
yamane lâhi laha ila anta zahra lâdji îna wa  
diaral moustadjîrîna wa mâ manal khâ ifîna.

Allahouma ine kounta katabtani inda ka fî oumil  
kitâbi chakhiyane aw mahroumane aw  
matroudane aw moukhtârane halaya riskhî wa  
chabitni hindaka fioumil kitabi sahîdane  
marzoukhane mou wafakhane lil khairâti fa inaka  
khoulta wa khaw loukal hakhoou fî kitâbikal  
mounzali hala lizâni nabîyikal moursali yamhou  
lâhou mâ yachâ ou wa youchabitou wa hindahô  
oumoul kitâbi. ilahi bitadialil ahsami fî laylatine nisfti  
mine chahbanal moukarami alati fihâ youfrakhou  
koullou amrine hakîmine wa youbramou ikchif hâni  
minal bâla i ma ahlamou wamâ lâ ahlamou wakh  
firlî ma anta bihi ahlamou wa salla lahou hala  
saydina mouhamadoune wa hala âlihi wa sahbihi  
wa salama taslimane.

C'est une Nuit très honorée, car, selon l'Imâm Ja`far al-Sâdiq (S), l'Imam al-Bâqer (S), parlant de la précellence de cette Nuit, dit: «Elle est la meilleure des nuits après la Nuit du Destin, car

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.



MIFTAAHUS SAHANDAH

HLM GRAND YOFF

Email: [miftaahus.sahandah@gmail.com](mailto:miftaahus.sahandah@gmail.com)

Tel : +2216465780/+2215489182

DAKAR / SÉNÉGAL

Service Scientifique  
Miftaah Communication  
MC

Allah y accorde à Ses serviteurs Ses Faveurs et leur pardonne par Sa Grâce. Efforcez-vous donc de vous approcher d'Allah pendant cette Nuit, Lequel a promis de ne refuser aucune demande d'un solliciteur, à moins que sa demande ne comporte un péché. C'est la Nuit qu'Allah a accordée à nous les Ahl-ul-Bayt, au même titre qu'IL a accordé la Nuit du Destin à notre Prophète, que la Paix soit sur lui. Appliquez-vous donc à prier Allah et à faire Ses louanges pendant cette Nuit bénie».

Selon les différents hadiths beaucoup d'actes d'adoration sont très recommandés pendant cette nuit. En voici quelques-uns:

\* \* \*

### La journée de la mi-Chahbaan

**Important :** Il est très recommandé de jeûner le 15<sup>e</sup> jour du mois de BARAHLLOU (CHAHBAAN) (ce mercredi 28 Août 2007) comme l'a dit Serigne TOUBA dans Massaalik.

#### **- Les Trois derniers jours du mois**

L'Imam al-Redhâ (RA) dit : " Quiconque jeûne les trois derniers jours du mois de Cha`bân et relie ce jeûne à celui du mois de Ramadhân, Allah inscrit à son actif le jeûne de deux mois consécutifs.

Abû-l-Çalt al-Harwî (RA) témoigne : «Un jour je suis allé chez l'Imam al-Redhâ (RA). C'était le dernier vendredi du mois de Chahbaan. L'Imam m'a dit :

«O Abû-l-Çalt ! La plus grande partie du mois de Chahbaan s'est déjà écoulée. Nous sommes au dernier vendredi de ce mois. Rattrape donc pendant ce qui en reste ce que tu as raté au cours de la partie écoulée : multiplie la récitation du doâ', de l'*istighfâr* et du Coran. Repens-toi auprès d'Allah de tes péchés passés afin que tu accueilles le mois de Ramadhân en état de pureté devant Allah. Acquitte-toi de tout dépôt qui te soit confié, débarrasse-toi de toute animosité que tu garderais dans ton coeur envers un croyant, mets un terme à tout péché que tu serais en train de commettre, crains Allah confie-toi à Lui dans ton intimité et ouvertement, car "Allah suffit à quiconque se confie en Lui. Allah atteint toujours ce qu'Il s'est proposé. Allah a fixé un décret pour chaque chose"<sup>(3)</sup>. De même répète autant que tu pourras pendant le reste du mois cette imploration : "O Allah ! Si Tu ne nous avais pas pardonné nos péchés pendant la partie écoulée du mois de Chahbaan, pardonne-nous nos péchés pour le restant de ce mois", car Allah libère de l'Enfer beaucoup de serviteurs par égard pour la sainteté de Chahbaan.»

Daaray Miftaahus-Sahandah



<http://www.daarayweb.org>

Ce document est la propriété de Miftaah'Graph et est soumis aux règles de droits d'auteurs, tout usage commercial est à cet effet purement banni.